

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200068104-20200724-2020-195-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 24 juillet 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n° 2020-195

Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement REGIE avec TVA

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juillet 2020.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONDANI Denis, MONTIER Henri-Alain, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- dont suppléé : PORZIO Claude par CAGIATI Isabelle
- dont représentés : GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI Christine

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement ;

VU la délibération n° 2019-226 du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 assujetti à la TVA pour la compétence Assainissement exploitée en régie directe ;

VU la délibération n° 2020-109 du 2 mars 2020 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 ;

CONSIDERANT, que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2020 est voté :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement

CONSIDERANT que le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA dressé pour l'exercice 2020 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 1 873 197 €
- Section d'investissement : 1 648 515 € ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 juillet 2020 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- après avoir pris connaissance des chiffres constituant le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2020,
- de voter le Budget Annexe Assainissement régie avec TVA 2020 :
 - ✓ au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
 - ✓ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :
 - Section d'exploitation : 1 873 197 €
 - Section d'investissement : 1 648 515 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 24 juillet 2020

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*

Le Président,



Didier BREMOND

